

**PROJET DE  
TERRITOIRE  
AGGLOMÉRATION  
DE L'ÉTAMPOIS-  
SUD-ESSONNE  
2024-2034**

Partie 3 - FICHES ACTIONS



# Organisation des fiches-actions et explication des rubriques renseignées

Le détail de la programmation pluriannuelle est présenté en fiches actions, qui déclinent les 9 axes prioritaires définis dans le cadre de la stratégie du territoire sur 10 ans.

Chaque chantier prioritaire décline les rubriques suivantes :

## COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE DU CHANTIER DE TRAVAIL






Cette rubrique précise la ou les compétence(s) communautaire(s) actuelle(s) interpellée(s) ou au besoin, la nécessité de faire évoluer les compétences communautaires et/ou leurs intérêts communautaires respectifs ;

## CONTEXTE ET DESCRIPTIF GÉNÉRAL DU CHANTIER COMMUNAUTAIRE PRIORITAIRE

Cette rubrique précise la pertinence et les résultats globalement attendus du Chantier de travail considéré ;

## ACTIONS PROPOSÉES

Pour chaque action, il est précisé :

-  - **ses objectifs et son descriptif** c'est-à-dire les étapes-phasage de sa mise en œuvre ;
-  - le ou les **public(s)-cible(s)** ;
-  - **les coûts** TTC pour la CAESE indiquant les coûts bruts d'investissement et les coûts bruts de fonctionnement pour la période. En termes de coûts de fonctionnement, il s'agira notamment d'identifier les moyens humains et d'études nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle et suivi de l'action ;
-  - les **dispositifs de portage, d'appui et de financement** identifiant la maîtrise d'ouvrage, les partenaires financiers et leurs dispositifs mobilisables connus à ce jour (montant et/ou taux de subvention), les autres partenaires (notamment partenaires techniques) ;
-  - quelques **indicateurs de réalisation et de résultat** de l'action permettant le suivi de sa mise en œuvre sur la période de programmation.

## PHASAGE OPÉRATIONNEL ET ÉCHÉANCIER FINANCIER POUR LE CHANTIER

Un tableau détaille pour chacune des actions, une première estimation du chiffrage du coût d'investissement TTC ou/et du coût de fonctionnement TTC sur la période de programmation. Il est distingué d'une part, les coûts bruts des actions, d'autre part, les recettes a priori mobilisables permettant de financer tout ou partie de l'action, et enfin, les coûts nets qui seront à la charge de la CAESE, tant en dépenses d'investissement qu'en dépenses supplémentaires de fonctionnement.

Par définition, les actions pourront être diversement renseignées en ce qui concerne les modalités de leur mise en œuvre (degré de maturité plus ou moins forte de l'action). Celles-ci auront vocation à être **affinées au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet de territoire, et de la prise en compte de nouveaux éléments d'informations** (précision des coûts, financements externes à la hausse ou à la baisse, révision des objectifs quantitatifs, etc.).



## Axe 1

# Faciliter les parcours résidentiels par une diversification des offres de logements

### COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- **Équilibre social de l'habitat** : programme local de l'habitat (PLH)
  - Politique du logement d'intérêt communautaire
  - Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire
  - Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
  - Actions en faveur du logement des personnes défavorisées - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire
- **Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie**
  - Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

### CONTEXTE ET DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE L'AXE COMMUNAUTAIRE PRIORITAIRE

Avec la poursuite prévisible du desserrement urbain francilien, la révision du Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement, l'attractivité résidentielle du territoire va se poursuivre dans les prochaines années et nous devons l'anticiper et l'organiser dans le cadre de notre politique de l'habitat et du logement. L'élaboration future du Schéma de Cohérence Territoriale Air Energie Climat (SCOT-AEC) et la finalisation de l'élaboration de notre Programme Local de l'Habitat (PLH) vont permettre de nous fixer des cadres stratégiques et programmatiques sur des horizons de moyen-long terme de manière cohérente sur le territoire.

Plusieurs orientations complémentaires de travail sont à mener de front pour assurer un parcours résidentiel complet tant en

direction des habitants déjà sur notre territoire et ceux que nous souhaitons accueillir dans les années à venir :

- La reconquête et la densification du parc ancien privé dans les centres-villes et centres-bourgs des principales communes là où elle est désirée et opportune, notamment au regard des enjeux de sobriété foncière mais également des enjeux de sobriété énergétique dans le parc privé qui est à ce jour bien trop énergivore en raison de son ancienneté ;
- La facilitation des parcours résidentiels pour toutes les populations en proposant un panel élargi de types et natures de logements : fortes attentes de logements locatifs sociaux et/ou privés notamment de la part des jeunes actifs. Il nous faudra notamment déterminer le rôle que notre EPCI pourrait jouer pour accompagner les communes soumises aux obligations de la Loi SRU ;
- Le développement d'offres adaptées de logements (jeunes en formation, personnes âgées et dépendantes) à proximité des transports en commun, services et des offres d'emplois- formations ;

### ACTIONS PROPOSÉES

- 1** - Finaliser l'élaboration et mettre en œuvre le PLH
- 2** - Appuyer les communes et conseiller les particuliers dans les démarches de rénovation du bâti
- 3** - Accompagner le développement du logement social



## Axe 1

# Faciliter les parcours résidentiels par une diversification des offres de logements

## 1. Finaliser l'élaboration et mettre en œuvre le Plan Local de l'Habitat (PLH)



### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF

- Actualisation du diagnostic et réalisation en cours de « fiches communales » à partir de données Insee et des sollicitations des services de l'État
- Orientations et programme d'actions ont été définitivement arrêtés au Conseil communautaire du 13 novembre 2023
- Création obligatoire (en lien avec le PLH) d'un Observatoire communautaire de l'Habitat et du Foncier, outil de suivi et de pilotage stratégique de la mise en œuvre du PLH durant les 6 ans d'application et son évaluation



### PUBLIC-CIBLE

- Elus communautaires et communaux
- Bailleurs sociaux



### COÛT DE L'ACTION

- Recrutement finalisé d'un Responsable du service « habitat-politique de la ville » qui aura notamment en charge l'animation de l'Observatoire de l'Habitat et du Foncier



### DISPOSITIFS DE PORTAGE, D'APPUI ET DE FINANCEMENT

- **Maîtrise d'ouvrage** : CAESE
- **Partenaires financiers** : EPFIF
- **Autres partenaires** : État, Région (CRHH)



### INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

- Nombre de logements construits/an ; nombre de logements sociaux construits/an
- Nombre d'ha consommés/an pour la construction de logements via le suivi du Mode d'Occupation des Sols (MOS) (Institut Paris Région et/ou Cerema)
- Taux de vacance annuel dans le parc de logements
- Bilan annuel du PLH



## Axe 1

## Faciliter les parcours résidentiels par une diversification des offres de logements

## 2. Soutenir les communes et conseiller les particuliers dans les démarches de rénovation du bâti



### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF

- Amélioration énergétique du parc de logements privés via les informations-conseils-accompagnements par le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE). Amélioration énergétique du patrimoine des communes (bâtiments, éclairage public, etc.) via le Conseil en Energie Partagé (CEP)
- S'appuyer sur les bilans d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) du territoire disponibles via ENERGIF pour objectiver l'amélioration du parc
- Réaliser un bilan interne des émissions de GES (à travers le SCOT-AEC, dans un axe d'exemplarité)



### PUBLIC-CIBLE

- Ménages propriétaires ou locataires dans le parc privé
- Copropriétés
- Communes et syndicats de communes



### COÛT DE L'ACTION

- Qualification énergétique du parc de logements privés : pas de coût spécifique supplémentaire pour la CAESE. Poursuite, à son niveau actuel, de la cotisation CAESE auprès de notre opérateur de rénovation
- Qualification énergétique du patrimoine des communes : pas de coût spécifique supplémentaire CAESE en ce qui concerne son « fonds dédié à la transition écologique » à destination tout particulièrement des communes. Maintien du fonds existant dédié aux actions de développement durable
- Réalisation d'un Bilan des émissions de GES



### DISPOSITIFS DE PORTAGE, D'APPUI ET DE FINANCEMENT

- **Maîtrise d'ouvrage** : Partenaire pour accompagner le SARE/CEP
- **Partenaires financiers** : CAESE et communes
- **Autres partenaires** : Région IDF, CD 91



### INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

- Nombre de prestations d'informations, de prestations de Conseils, de prestations d'accompagnements réalisées sur le territoire CAESE en direction des particuliers et des copropriétés
- Nombre de prestations d'informations, de prestations de Conseils, de prestations d'accompagnements réalisées sur le territoire CAESE en direction des communes et syndicats de communes
- Gain énergétique lié aux travaux accompagnés et réalisés (CO2 et kWh)



## Axe 1

## Faciliter les parcours résidentiels par une diversification des offres de logements

## 3. Accompagner le développement du logements social

**OBJECTIFS ET DESCRIPTIF**

- Réflexion sur la mise en place d'une garantie d'emprunt CAESE pour faciliter la réhabilitation des logements sociaux dans les communes. Actuellement, le Département de l'Essonne (CD 91) prend déjà en charge 50% des garanties d'emprunt. Deux options possibles pour la CAESE :

- pas d'intervention de la CAESE en raison de la réflexion en cours par l'institution départementale, dans le cadre de sa nouvelle politique de l'habitat, visant à prendre en charge 100% de ces garanties d'emprunt (avec des effets induits sur son contingent d'attribution)
- intervention de la CAESE à hauteur de 50% des garanties d'emprunt en complément de l'intervention actuelle du CD 91 (pas d'évolution de la politique départementale)

- Convention intercommunale d'attribution dont l'outil de pilotage est la Conférence Intercommunale du Logement : définition des orientations relatives aux attributions de logements mais gestion du contingent par les communes elles-mêmes (statut quo d'intervention pour la CAESE)

- Mise en place d'un Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID) découlant des orientations sur les attributions définies par la Conférence Intercommunale et assurant notamment la cotation de la demande et la gestion des flux

**COÛT DE L'ACTION**

- Garanties d'emprunts : si la CAESE était amenée à intervenir en complément du CD 91, l'impact financier ne serait pas significatif compte tenu du risque limité

**DISPOSITIFS DE PORTAGE, D'APPUI ET DE FINANCEMENT**

- **Maîtrise d'ouvrage** : CAESE
- **Partenaires financiers** : CD 91
- **Autres partenaires** : Etat

**INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT**

- Nombre de logements sociaux rénovés/an/commune
- Evolution du taux annuel de logements sociaux pour les communes soumises aux obligations de la Loi SRU
- Une batterie complète d'indicateurs sera établie dans le cadre du futur Observatoire communautaire de l'Habitat et du Foncier

**PUBLIC-CIBLE**

- Communes
- Bailleurs sociaux



## Axe 2

## Développer une offre performante de services à la population

**COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE**

- Politique de la ville : diagnostic et définition des orientations du Contrat de ville, animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain.
- Enfance-jeunesse : création, aménagement et fonctionnement de l'ensemble des structures d'accueil de la petite enfance ; création et fonctionnement d'un service d'études dirigées dans les locaux mis à disposition, accueils de loisirs sans hébergement les mercredis et vacances scolaires, création et fonctionnement des accueils périscolaires hors services intégrés au sein des maisons de quartiers ou centres sociaux.
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.
  - Ajustements statutaires : la mise en place d'un Contrat local de Santé (CLS) devra être clairement inscrite dans les statuts de la CAESE à l'occasion de leur révision.

**CONTEXTE ET DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE L'AXE COMMUNAUTAIRE PRIORITAIRE**

Il s'agit ici d'anticiper et répondre aux besoins croissants de services à la population au regard des perspectives démographiques du territoire mais également de poursuivre les efforts engagés en faveur de la cohésion sociale et des solidarités en raison de signes persistants de fragilité d'une partie des ménages du territoire. En matière de cohésion sociale par exemple, la CAESE a mis en place depuis quelques années La Maison de la Justice et du Droit de l'Étampois Sud-Essonne qui résulte du partenariat entre le ministère de la justice et la CAESE et qui a été formalisé en 2022 à travers une subvention.

La MJD assure une présence judiciaire de proximité, concourt à la prévention de la délinquance, à l'aide aux victimes et l'accès aux droits.

Des professionnels du droit (avocats du barreau de l'Essonne, Chambre des notaires de l'Essonne...), des associations (AGE 91, CIDFF91...) et des acteurs institutionnels (Banque de France, Conciliateurs de justice...) assurent au sein des locaux des permanences tout au long de la semaine selon un calendrier défini. Les usagers trouvent ainsi réponses et accompagnement dans leur démarche.

En matière d'équipement aquatique, il s'agira prioritairement de faire monter en gamme nos équipements aquatiques pour certains obsolètes et/ou mal calibrés pour répondre aux attentes actuelles des habitants. De même, la mise en œuvre d'une politique globale de santé publique locale traitant tout à la fois du renforcement de l'offre de praticiens et du développement d'actions d'informations-prévention apparaît tout à fait prioritaire.

Complémentairement, il s'agira de poursuivre les efforts engagés de longue date par la CAESE en faveur de la petite enfance et l'enfance en nous adaptant aux demandes croissantes des habitants et en maillant davantage notre territoire, notamment par le renforcement des actions partenariales dans le cadre du Projet Social de Territoire (PST).

**ACTIONS PROPOSÉES**

- 1** - Assurer la montée en gamme de nos équipements aquatiques
- 2** - Renforcer nos offres en direction de la petite enfance
- 3** - Renforcer nos capacités d'accueil périscolaire et extrascolaire
- 4** - Soutenir la dynamique en faveur de la santé
- 5** - Avancer de concert avec la ville d'Étampes sur la politique de la ville





## Axe 2

## Développer une offre performante de services à la population

## 1. Assurer la montée en gamme de nos équipements aquatiques

**OBJECTIFS ET DESCRIPTIF**

- Renouvellement de l'offre de piscine sur le pôle étampois au regard de l'équipement obsolète et présentant désormais des défauts d'infrastructures
- En substitution de la piscine intercommunale Charles HAURY, construction d'un équipement aquatique couvert avec offre complémentaire de spa et bien-être sur le site de l'Île de loisirs en complément de l'équipement non couvert présent sur le site mais uniquement ouvert sur les mois de juillet et août
  - L'étude d'avant-projet détaillé a été réalisée par la Région IDF
  - Le portage de l'opération reste à définir en lien avec la localisation de l'équipement : l'Île de loisirs est un syndicat Mixte associant la CAESE, la Région IDF, le CD 91
  - Perspective d'ouverture horizon 2030 avec en amont le travail des programmistes, le concours d'architecture et la réalisation des travaux
- Renforcement de l'accueil inclusif en développant des actions en direction des personnes en situation de handicap en partenariat avec le service handisport du département : achat de matériel spécifique et formation des maitres-nageurs
- Etude sur l'opportunité d'une rénovation-amélioration de la piscine communautaire d'Angerville (à ce jour un bassin couvert de 12 m et un bassin découvert de 25 m). Projet de couverture du bassin de 25 m en lien avec l'Agence Nationale du Sport.
- Développement de nouvelles activités sportives portées par la CAESE sur ses piscines (aquabike, aquagym douce, aquagym rythmique...)
- Projet de partenariat avec la maison sport santé : formation des maitres-nageurs au sport santé pour les valoriser et rendre plus attractif le métier.

**PUBLIC-CIBLE**

- Habitants de l'ensemble du territoire
- Publics scolaires
- Clubs sportifs

**COÛT DE L'ACTION**

- Construction d'un équipement aquatique sur le site de l'Île de loisirs : estimation d'un coût d'investissement de 20 millions € TTC dont un objectif maxi de 7millions TTC à la charge de la CAESE. Le coût de fonctionnement pour la CAESE pourrait être en tout ou partie neutralisé en fonction d'autres évolutions de services sur des équipements. Selon les marges de manœuvre après la construction de l'équipement nautique sur Étampes, rénovation-amélioration de la piscine communautaire d'Angerville

**DISPOSITIFS DE PORTAGE, D'APPUI ET DE FINANCEMENT**

- **Maîtrise d'ouvrage** : CAESE, Syndicat Mixte « Île de loisirs »
- **Partenaires financiers** : Région IDF et CD 91 pour le futur équipement de l'Île de loisirs.
- **Autres partenaires** : Région IDF (études APS et APD sur la création d'une piscine sur le site de l'Île de loisirs)

**INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT**

- Date d'ouverture de la nouvelle piscine sur le pôle étampois
- Fréquentation annuelle de chaque piscine
- Nombre d'heures/an d'apprentissage de la natation pour les scolaires du 1<sup>er</sup> degré



## Axe 2

## Développer une offre performante de services à la population

## 2. Renforcer nos offres en direction de la petite enfance



### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF

- Développement du nombre de places des structures collectives d'accueil de la petite enfance, amélioration du maillage sur le territoire communautaire et qualification des infrastructures d'accueil existantes. Mise en place d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois des Effectifs et des Compétences (GPEEC).
- Construction d'un nouvel équipement multi-accueil en remplacement de l'équipement existant sur la commune de Morigny-Champigny pour accompagner les nouvelles exigences et les besoins. Création de 8 à 28 places supplémentaires par rapport à l'équipement existant (40 ou 60 places) ; réalisation des études en 2023-2024 et ouverture en 2026.
- Réflexion à mener afin de transformer la garderie « Mandarine » en multi-accueil (passage de 8 berceaux à 40 ou 60 berceaux) couplé à un espace de lecture jeune public en remplacement de la structure Ulysse. Un nouveau site est à envisager pour ce projet.
- Création d'une micro-crèche communautaire sur la commune de Saint-Escobille : travaux en 2025-2026 et ouverture en 2027, 12 places.
- Création d'une micro-crèche privée sur la commune d'Angerville de 12 places
- Renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap en créant un pôle handicap qui coordonnera les actions en transversal avec les autres services dont l'enfant pourra bénéficier (périscolaire, piscines, musée, conservatoire).
- Renforcement d'une politique d'attractivité du métier d'assistant maternel en lien avec les services de la PMI du CD 91, la CAF et le Relai Assistante Maternelle (RAM) communautaire pour accompagner le Service d'Accueil Familial (SAF).
- Renforcement des actions de soutien à la parentalité et les rendre itinérantes : LAEP et Tournesol car les familles ont de plus en plus besoin d'accompagnement dans leurs difficultés éducatives.



### PUBLIC-CIBLE

- Ménages avec des enfants en bas-âge



### COÛT DE L'ACTION

- Deux nouveaux équipements communautaires multi-accueils sur la commune de Morigny-Champigny et d'Étampes : coûts d'investissement de 3,2 millions € TTC.
- Création de micro-crèches communautaires sur les communes de Saint-Escobille et Boissy-la-Rivière : 730 000 € d'investissement TTC chacune. Peu de coûts de fonctionnement supplémentaires car redéploiement des moyens humains compte tenu de la fréquentation à date du SAF versus son agrément.
- Réflexion à la création d'une enveloppe financière CAESE afin d'appuyer la création de projets privés de micro-crèches (soutien aux investissements fonciers ou immobiliers)



### DISPOSITIFS DE PORTAGE, D'APPUI ET DE FINANCEMENT

- **Maîtrise d'ouvrage** : CAESE
- **Partenaires financiers** : CAF, MSA, CD 91, État : 540 000 € de subventions pour le multi-accueil intercommunal de Morigny-Champigny, 500 000 € pour celui d'Étampes. 280 000 € pour chacune des micro-crèches.
- **Autres partenaires** : Les villes d'Angerville, Boissy-la-Rivière, Morigny-Champigny, Saint-Escobille, et Étampes pour la mise à disposition de foncier.



### INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

- Nombre de berceaux sur le territoire / nombre de berceaux en dehors du pôle étampois
- Nombre d'enfants accueillis/an
- Nombre d'enfants handicapés accueillis/an



## Axe 2

## Développer une offre performante de services à la population

### 3. Renforcer nos capacités d'accueils périscolaire et extrascolaire



#### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF

- Au regard de la demande importante des parents, il est nécessaire de renforcer le nombre d'animateurs pour développer le nombre de places d'accueil périscolaires et extrascolaires de la CAESE. A ce jour, l'offre de la CAESE couvre tout le territoire mais prioritairement les principales communes avec 18 sites d'accueil périscolaires dont 9 sites d'accueil extrascolaires en 2024. Poursuivre la réflexion avec les élus sur la mise à disposition des locaux adaptés dans les écoles afin d'améliorer et de développer l'accueil des enfants.
- Opportunité de réaliser un Projet Éducatif de Territoire (PEDT). Il permettra d'engager une réflexion avec les enseignants sur la continuité d'accueil entre le périscolaire et l'école : physique et éducatif. Prendre en compte le besoin de communication entre les agents de l'enfance et les enseignants pour améliorer l'accueil des enfants et valoriser le travail des animateurs.



#### PUBLIC-CIBLE

- Familles avec enfants de 3 à 18 ans



#### COÛT DE L'ACTION

- Coût d'élaboration du Projet Éducatif de Territoire (30 000 €) en 2024
- Enveloppe 30 000 € pour le renforcement des équipes (masse salariale – participation des familles)



#### DISPOSITIFS DE PORTAGE, D'APPUI ET DE FINANCEMENT

- **Maîtrise d'ouvrage** : CAESE
- **Partenaires financiers** : CAF, MSA, CD 91
- **Autres partenaires** : communes, SIVOS, SIVU



#### INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

- Nombre d'enfants accueillis dans les services périscolaires sous gestion CAESE
- Nombre d'enfants accueillis dans les services extrascolaires sous gestion CAESE
- Nombre de places / nombre de demandes en accueil périscolaire, en accueil extrascolaire



## Axe 2

## Développer une offre performante de services à la population

## 4. Soutenir la dynamique en faveur de la santé



### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF

- Renforcement des offres de soins sur l'ensemble du territoire et développement d'une politique de prévention en matière de santé
- Signature et mise en œuvre du Contrat Local de Santé (CLS) qui couvre la période 2024 à 2027.
- Renforcement du travail partenarial avec les associations de professionnels ou de prévention œuvrant sur le territoire et plus largement.
- Déploiement de 2 à 3 malles (dans un premier temps avant un retour d'expérience) de téléconsultation pour répondre à l'offre de soins non programmés en lien avec les infirmiers du territoire à travers les pratiques avancées et sous égide de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS).



### PUBLIC-CIBLE

- Professionnels de santé du territoire
- Habitants du territoire



### COÛT DE L'ACTION

- Mise en œuvre du CLS : Malles transportables : de 10 à 20 000 € TTC pour 2 à 3 équipements avec mise en service en 2024.



### DISPOSITIFS DE PORTAGE, D'APPUI ET DE FINANCEMENT

- **Maîtrise d'ouvrage** : CAESE
- **Partenaires financiers** : 50 000 € du fonds pauvreté
- **Autres partenaires** : communes, privés (infirmières libérales)



### INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

- Date de signature du CLS
- Nombre d'animations collectives de professionnels réalisés dans le cadre du CLS
- Evolution annuelle du nombre de praticiens libéraux par spécialité
- Date de mise en service des malles



## Axe 2

## Développer une offre performante de services à la population

## 5. Avancer de concert avec la ville d'Étampes sur la Politique de la ville



### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF

- Dans le cadre de sa compétence « Politique de la ville », la CAESE porte principalement le Contrat de ville 2015-2020 (période initialement prévue). L'évaluation du programme actuel a été réalisée en interne et l'élaboration du Contrat de ville 2024/2030 sera réalisée à travers une prestation.
- Définition et mise en place d'un nouveau Contrat de ville .



### INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

- Date de signature du nouveau Contrat de ville
- Suivi des montants engagés dans le Contrat de ville
- Nombre de réponses aux AMI lancés par la CAESE



### PUBLIC-CIBLE

- Habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la ville que sont le Plateau de Guinette et la Croix de Vernailles à Étampes
- Acteurs associatifs des Quartiers Politique de la Ville (QPV)



### COÛT DE L'ACTION

- Définition du nouveau contrat de ville : étude externalisée en 2023 – 30 000 € TTC
- Mise en œuvre du futur Contrat de ville
- La CAESE abonde déjà le Contrat de ville à hauteur de 20 000 €/an dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (subventions auprès des associations).



### DISPOSITIFS DE PORTAGE, D'APPUI ET DE FINANCEMENT

- **Maîtrise d'ouvrage** : CAESE
- **Partenaires financiers** : Etat
- **Autres partenaires** : commune d'Étampes, associations



## Axe 3

# Améliorer les conditions de déplacement par le développement des mobilités alternatives et décarbonées à travers un Plan de mobilité

### COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Aménagement de l'espace
- Organisation de la mobilité

### CONTEXTE ET DESCRIPTIF GÉNÉRAL DU CHANTIER COMMUNAUTAIRE PRIORITAIRE

Dans un objectif général où la CAESE s'organise pour anticiper et maîtriser les développements futurs liés à son inscription grandissante dans la dynamique urbaine francilienne, les flux quotidiens de personnes et de biens vont demeurer soutenus entre l'Étampeois Sud-Essonne et le reste de l'Île-de-France. Pour autant, il s'agit ici de limiter, d'optimiser et de renouveler ces déplacements selon des modes partagés et décarbonés.

Ce chantier communautaire prioritaire recouvre plusieurs objectifs et actions concomitantes qui pourront s'inscrire à terme dans un Plan de mobilité plus large prenant également en compte la mobilité décarbonée :

- Amélioration sensible des offres franciliennes de mobilité alternatives à la voiture individuelle afin de faciliter les déplacements professionnels, les navettes domicile-travail ou domicile-études, l'accès aux équipements et services des pôles urbains franciliens, etc. ;
- Renforcement et qualification de la desserte ferrée du territoire : anticipation et promotion pour une nouvelle gare d'Étampes / Morigny-Champigny Sud Essor à moyen terme, qualification et renforcement de la multimodalité des gares existantes, actions de lobbying auprès des autorités compétentes pour renforcer la qualité/fréquence du service, etc. ;
- Renforcement des offres de mobilité locale permettant d'accéder aisément aux pôles urbains et aux gares du territoire, ainsi qu'aux gares bordières : Dourdan (RER C), La Ferté-Alais ou Boutigny/Essonne (RER D) ;

- Renforcement des offres de mobilité locale et adaptée au contexte de faible densité urbaine du type Transport à la Demande, covoiturage local, vélo électrique, etc. après une analyse de l'usage et des perspectives de déplacement ;
- Réflexion sur les mobilités permettant d'anticiper le vieillissement de la population (issu des demandes de la commission 1 formulée par Abbéville-la-Rivière) ;
- Identifier un maillage d'itinéraires cyclables cohérents sur le territoire permettant de rejoindre les polarités ;
- Efforts significatifs en matière d'amélioration et de sécurisation des mobilités douces au sein des centralités villageoises et urbaines (piétons, deux roues) ;
- S'investir dans le plan guide du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) RN 20 pour le sud de l'Essonne et participer activement aux réflexions et opérations menées pour ne pas subir les réalisations et travailler sur les nuisances et les évolutions souhaitées.
- Recrutement d'un chef de projet pour accompagner la démarche de l'agglomération sur le volet mobilité dans son ensemble. (1 temps plein à 45 000 €/an).

### ACTIONS PROPOSÉES

- 1** - Conforter, adapter et développer l'offre de transport (ferrée et par bus)
- 2** - Promouvoir et anticiper localement en vue de l'implantation d'une nouvelle gare Sud Essor
- 3** - Ouvrir à tout le territoire le Transport à la Demande d'Île-de-France Mobilités
- 4** - Promouvoir et accompagner le territoire en faveur des mobilités douces
- 5** - Établir d'un plan de déplacement interne à la CAESE



## Axe 3

## Améliorer les conditions de déplacement par le développement des mobilités alternatives et décarbonées à travers un Plan de mobilité

## 1. Conforter, adapter et développer l'offre de transport (ferrée et par bus)



## OBJECTIFS ET DESCRIPTIF

## BUS

Le territoire de l'Étamais étant traversé par la RD2020, axe majeur de l'Essonne, sur lequel un projet partenarial d'aménagement est en cours, il semblerait opportun pour la CA Étamais Sud-Essonne, de bénéficier d'une évolution de l'offre de transport en cars express qu'il conviendra de définir (en lien avec les acteurs du territoire et des démarches en cours de réflexion).

En effet, et dans le cadre de l'avant-projet du SDRIF-E et dans celui de la réflexion que mène l'agglomération pour porter un SCOT à l'échelle de l'agglomération, Étamais est clairement identifiée comme un pôle majeur devant permettre de desservir des villes afin de mailler la polarité sur le territoire de l'agglomération, mais également de rejoindre des points majeurs du territoire (A10, Évry, Massy, Dourdan, Milly-la-Forêt).

**La CA Étamais Sud-Essonne souhaite travailler sur ces sujets avec IDF Mobilités et les partenaires du territoire dans le cadre du déploiement du plan bus francilien**

## FERRÉ

L'agglomération de l'Étamais rappelle régulièrement dans les instances de concertation préalable à la mise en œuvre du Plan de mobilité à l'échelle de l'Île-de-France l'insuffisance de la fréquence des RER. Pour le territoire la difficulté de prendre le RER en dehors des heures de pointe, et même après 22 heures en semaine ou le week-end est réelle. Les bus de substitution allongent parfois les parcours de plus d'une heure trente sur un parcours initial d'une heure.

Des gares, avec le TER n'ayant que peu d'arrêts par jour sur certaines gares du territoire ne permettent même plus de valoriser ce système de transport et de fait de faciliter l'accès dans l'agglomération. Ces arrêts pourraient représenter des solutions de rabattement complémentaires si l'offre de desserte était augmentée.

La question de l'intermodalité et de la connexion entre les divers transports est également un réel enjeu pour le Sud-Essonne. Les connexions de la gare d'Étamais avec d'autres trajectoires à partir de Juvisy par exemple sont compliquées et les futures interconnexions apportent à ce jour peu de plus value pour les Étamais et par extension pour les habitants du Sud-Essonne.

Un meilleur maillage avec des véhicules adaptés et l'offre de bus régulier pour IDFM sont également opportuns pour limiter le recours à la voiture individuelle. **La CA Étamais Sud-Essonne souhaite maintenir sa voix auprès des décideurs pour faire bénéficier aux habitants d'une meilleure desserte ferrée sur le territoire.**



## PUBLIC-CIBLE

- Résidents et travailleurs de l'agglomération



## COÛT DE L'ACTION

- Chargé de mobilité à temps plein pour l'ensemble des actions de mobilité 45 000 €/an.



## DISPOSITIFS DE PORTAGE, D'APPUI ET DE FINANCEMENT

- **Maîtrise d'ouvrage** : IDFM/CD91

- **Partenaires financiers** : État Région, CD91 (Contrat de Plan État-Région)

- **Autres partenaires** : IDFM



## INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

- Réunions de travail réalisées

- COPIL et compte rendu

- Etude du besoin précisée



## Axe 3

## Améliorer les conditions de déplacement par le développement des mobilités alternatives et décarbonées à travers un Plan de mobilité

## 2. Promotion – anticipation une d'une nouvelle gare Sud Essor



## OBJECTIFS ET DESCRIPTIF

- La localisation pressentie d'une nouvelle gare Sud Essor, future « porte d'entrée majeure de l'Étaminois Sud-Essonne », se situe au nord de l'espace économique et commercial des Rochettes sur la commune de Morigny-Champigny.
- Projet de long terme non envisagé sur la période 2024-2028 et ne relevant pas de la décision CAESE mais qui pourrait être facilité par des initiatives préparatoires locales : modification-adaptation éventuelles du PLU de Morigny-Champigny, estimations techniques et financières détaillées et négociations auprès des services de l'État (DRAC) sur les travaux de fouilles archéologiques préalables (étude comparée de scénarios de localisation sur Morigny-Champigny et Brières-les-Scellés et de dimensionnement, usages mixtes avec les espaces commerciaux voisins, usages multimodaux à destination des mobilités alternatives à l'autosolisme, opportunité d'y développer le ferroutage en complément de l'extension-aménagement de la zone industrielle des Rochettes, accueil de services et de commerces adaptés du type tiers lieux, etc.), actions de lobbying auprès des autorités compétentes pour la concrétisation du projet et une fréquence renforcée du service ferré de la future gare, etc.
- Réalisation d'une étude de faisabilité : stratégie foncière à titre conservatoire, stratégie négociée avec l'État concernant le volet « fouilles archéologiques », préconisations sur l'adaptation des documents d'urbanisme communaux, parti d'aménagement urbain des abords de la futures gares (aire de stationnement, accueil de services et commerces adaptés, etc.), pré-étude d'un service de navette locale reliant la future gare au centre-ville d'Étampes, etc.



## PUBLIC-CIBLE

- Usagers de la future gare
- Entreprises du territoire



## COÛT DE L'ACTION

- Recours à une AMO externe (architecte, programmeur, urbaniste, économiste, expertise mobilité)
- Enjeu de négociations préalables auprès des différentes parties prenantes (État, SNCF, Région, ...) dont le chiffrage est encore à définir



## DISPOSITIFS DE PORTAGE, D'APPUI ET DE FINANCEMENT

- **Maîtrise d'ouvrage** : IDFM CAESE
- **Partenaires financiers** : État Région, CD91 (Contrat de Plan État-Région)
- **Autres partenaires** : communes de Morigny-Champigny, de Brières-les-Scellés et d'Étampes, DRAC (fouilles archéologiques)



## INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

- Réalisation de l'étude de faisabilité et nombre d'exercices de concertation inhérents à la démarche
- Surface du foncier acquis par la CAESE à titre conservatoire





## Axe 3

Améliorer les conditions de déplacement par le développement des mobilités alternatives et décarbonées à travers un Plan de mobilité

### 3. Ouverture à tout le territoire du transport à la demande



#### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF

- Élargissement du nouveau service de Transport à la Demande à l'échelle des deux autres zones identifiées et financées par Île-de-France Mobilités (IDFM)



#### PUBLIC-CIBLE

- Tous publics usagers locaux : Actions particulières de communication ciblée à destination des publics à faible mobilité



#### COÛT DE L'ACTION

- Financement du TAD assuré par IDFM



#### DISPOSITIFS DE PORTAGE, D'APPUI ET DE FINANCEMENT

- Maîtrise d'ouvrage : IDFM



#### INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

- Nombre de services/véhicules ouverts sur le territoire  
- Fréquentation annuelle du service TAD CAESE  
- Indicateurs de satisfaction des usagers (enquêtes)



## Axe 3

## Améliorer les conditions de déplacement par le développement des mobilités alternatives et décarbonées à travers un Plan de mobilité

## 4. Promotion – accompagnement en faveur des mobilités douces



## OBJECTIFS ET DESCRIPTIF

- Promotion et accompagnement des pratiques du vélo et de la marche tant à destination des habitants que des cyclotouristes
- Formalisation concertée entre la CAESE et les communes d'un « schéma directeur de l'itinérance cyclable et douce » : définition des itinéraires stratégiques à aménager et à sécuriser – voies en site propre ou non - selon une logique de facilitation du rabattement vers les gares et pôles de services du territoire, itinéraires touristiques et prise en compte des spécificités des itinéraires selon que l'on soit en secteur urbain ou rural
- Intégration des préconisations issues du présent schéma directeur dans les orientations stratégiques du futur Scot valant PCAET
- Opportunité d'une forte articulation des interventions futures entre la CAESE, les communes et le Département : mention illustrative des chemins communaux et ruraux qui pourraient s'inscrire en continuité des itinéraires cyclables majeurs qui pourront être déclarés d'intérêt communautaire, moyennant des aménagements sommaires
- Envisager un fléchage du fonds de concours de la CAESE aux communes au titre du développement durable « accompagnement à la création d'équipements cyclables ou de parcours sécurisés vélo » ou au titre des initiatives communales d'aménagement d'itinéraires piétons sécurisés au cœur des centralités urbaines ou villageoises (itinéraires infra communaux ou intercommunaux)
- Aménagement d'aires de stationnement et de « points serviciels vélos » sur la CAESE à partir des gares du territoire ou autres localisations stratégiques à proximité des établissements d'enseignements ou d'équipements à la population
- Candidature de l'Étaminois Sud-Essonne au label national de promotion du cyclotourisme « Accueil Vélo »



## PUBLIC-CIBLE

- Usagers piétons et cyclistes au titre des déplacements quotidiens (résidents)
- Usagers piétons et cyclistes dans le cadre des déplacements cyclo touristiques



## COÛT DE L'ACTION

- Recours à une AMO externe (urbaniste, expertise mobilité) estimée à 50 000 € pour l'élaboration du schéma directeur sur 2 ans en 2024-2025 comprenant un diagnostic des pistes cyclables existantes et d'un programme d'action sur 5 ans pour favoriser le maillage cyclable
- Fléchage du fonds de concours de la CAESE aux communes en fonction d'une nouvelle définition à arrêter par les élus.
- Provision d'investissement annuelle de la CAESE pour des pre-miers aménagements à destination des cyclistes à raison de 100 000 €/an (2025-2028)
- Provision pour des dépenses de fonctionnement de la CAESE au titre de la mise en œuvre locale du label « Accueil vélo » : 10 000 € (à partir de 2026)



## DISPOSITIFS DE PORTAGE, D'APPUI ET DE FINANCEMENT

- **Maîtrise d'ouvrage** : CAESE
- **Partenaires financiers** : Région, Département de l'Essonne, Fonds cyclables
- **Autres partenaires** : communes, Fédération Nationale du Cyclisme, associations locales de cyclisme, Fédération Nationale de la Randonnée pédestre, associations locales de randonneurs



## INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

- Réalisation du schéma directeur et nombre d'exercices de concertation inhérents à la démarche
- Montants annuels du fond de concours CAESE aux communes, affecté aux projets en faveur des mobilités douces
- Mètres linéaires annuels et/ou superficie annuels aménagés en parcours sécurisés pour piétons et cyclistes ou aires servicielles
- Candidature obtenue au label national « Accueil vélo »
- Report modal effectif sur le territoire



## Axe 3

Améliorer les conditions de déplacement par le développement des mobilités alternatives et décarbonées à travers un Plan de mobilité

## 5. Établissement d'un plan de déplacement interne à la CAESE



### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF

- Dans le cadre de la poursuite de l'élaboration de son SCOT valant de Plan Climat Air Energie Territorial (SCOT-AEC) qui vise notamment à déployer des pratiques exemplaires en termes de déplacements en modes actifs et bas carbone, l'élaboration d'un plan de déplacements interne à la CAESE vise à définir des actions à destination tant des élus que des agents CAESE
- Opportunité pour la CAESE d'accompagner les entreprises, communes et autres administrations locales dans leur propre stratégie de déplacements de leurs collaborateurs : volet complémentaire qui pourrait ainsi s'inscrire dans la politique de la CAESE en faveur du développement durable et du développement économique.
- Opportunité de déployer de telles initiatives locales à partir de la valorisation et des retours d'expériences significatives déployées par l'Établissement Public Spécialisé Barthélemy Durand - Site d'hospitalisation d'Étampes



### PUBLIC-CIBLE

- Élus et agents CAESE
- Établissements publics et entreprises du territoire



### COÛT DE L'ACTION

- Recours à une AMO externe (expertise mobilité) estimée à 10 000 € pour l'établissement du plan de mobilité interne CAESE



### DISPOSITIFS DE PORTAGE, D'APPUI ET

#### DE FINANCEMENT

- **Maîtrise d'ouvrage** : CAESE
- **Autres partenaires** : Établissement Public Spécialisé Barthélemy Durand - Site d'hospitalisation d'Étampes, club d'entreprises G2ET, autres réseaux locaux d'entreprises



### INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

- Réalisation du plan de déplacement interne et nombre d'exercices de concertation inhérents à la démarche
- Nombre d'actions de communication et de sensibilisation réalisées à partir de l'expérience pilote de l'EPS Barthélemy Durand
- Nombre d'initiatives locales engagées sur le territoire par les entreprises ou autres établissements faisant suite aux actions de sensibilisation



## Axe 1

## Susciter et amplifier le développement des richesses et des activités économiques locales

### COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Action de développement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités

### CONTEXTE ET DESCRIPTIF GÉNÉRAL DU CHANTIER COMMUNAUTAIRE PRIORITAIRE

L'Étaminois Sud-Essonne joue à plein la carte du renforcement des activités économiques en misant d'une part, sur la capacité à attirer de nouveaux investisseurs et porteurs de projets (développement exogène des activités industrielles ou tertiaires créatrices de valeur ajoutée) et d'autre part, en accompagnant les activités économiques locales qui s'inscrivent en résonance avec les spécificités du territoire : économie présentielle, agricultures, énergies durables, valorisation culturelle et touristique des patrimoines, des vallées et des plateaux, etc.

Un des premiers enjeux économiques pour l'Étaminois Sud-Essonne vise à se doter d'une capacité d'implantations et/ou d'extensions des activités économiques existantes à court, moyen et long terme dans un contexte actuel de rareté de l'offre foncière économique. En effet, l'estimation des besoins fonciers économiques à horizon 10 ans est de l'ordre de 20 ha supplémentaires pour le développement des entreprises déjà implantées (développement endogène) et 20 ha supplémentaires pour l'accueil de nouveaux porteurs de projets (développement exogène).

Il s'agit donc de définir une stratégie d'aménagement économique à partir de la dorsale Vallée de la Juine / RN20, autrement dit une répartition spatiale des espaces économiques qui reflète un compromis entre la capacité à permettre un développement des activités au sein des communes volontaires d'une part, et la nécessité de polariser a minima ces espaces d'activités dans les principales communes d'autre part pour limiter l'étalement urbain. En effet, seules ces principales communes ont la capacité d'articuler offre foncière économique, desserte en transports en commun et proximité de l'habitat, des équipements et des services.

Au-delà de réponses strictement foncières et immobilières, il s'agit également de renforcer l'accompagnement aux porteurs de projets (start up, TPE-PME) selon une logique d'accompagnement de clusters locaux (filières d'activités), et dans un contexte régional fortement concurrentiel et de conforter le soutien à l'entrepreneuriat et à l'économie de proximité au travers du partenariat avec Initiative Essonne. Amplifier les efforts locaux de mise en adéquation entre les offres d'emplois proposées par les entreprises et la qualification des actifs résidents, promouvoir la destination économique « Étampois Sud-Essonne » à destination des investisseurs extérieurs, susciter la création de valeur ajoutée et d'emplois locaux supplémentaires à partir du gisement agricole local (diversification des productions, transformation, commercialisation, circuits courts, marque territoriale, etc.) sont autant de sujets qui devront être traités.

### ACTIONS PROPOSÉES

- 1 - Définition d'une stratégie de développement et d'aménagement économique
- 2 - Ouverture de nouveaux espaces économiques communautaires
- 3 - Optimisation et montée en gamme de l'offre foncière économique existante
- 4 - Développement de nouvelles offres pour faciliter le parcours résidentiel des entreprises
- 5 - Renforcement de l'animation et de l'accompagnement au développement économique



## Axe 1

# Susciter et amplifier le développement des richesses et des activités économiques locales

## 1. Définition d'une stratégie de développement et d'aménagement économique



### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF

- Se doter d'une vision prospective du développement économique du territoire et mettre en avant les potentiels de développement singuliers de l'Étaminois Sud-Essonnes dont le COPIL de clôture est programmé le 06/12/2023.
- Établir une stratégie d'intervention de la CAESE permettant de structurer, différencier et qualifier en conséquence l'offre foncière et immobilière économique en distinguant des objectifs de court à moyen terme et des ambitions inscrites sur la longue durée.
- Sur le court à moyen terme (2023-2030), définir des prescriptions à intégrer dans les documents d'urbanisme communaux : modification/révision des PLU des communes concernées en partenariat avec la CAESE, garante d'une approche coordonnée et cohérente, pour autoriser l'implantation/extension des espaces économiques et l'acquisition foncière/viabilisation/commercialisation phasées par la CAESE.
- À horizon 2027, contribuer à la définition du maillage territorial des espaces économiques dans le cadre de l'élaboration du SCOT valant PCAET et en cohérence avec le SDRIF-E (cf. Chantier 1-1), qui devra être retranscrit dans les PLU communaux par la suite.



### PUBLIC-CIBLE

- Entreprises du territoire et futurs investisseurs économiques
- Communes



### COÛT DE L'ACTION

- Le coût de l'étude relative à la stratégie globale de développement de foncier économique à l'échelle intercommunale est de 50 000 € (réalisée en 2023)



### DISPOSITIFS DE PORTAGE, D'APPUI ET DE FINANCEMENT

- **Maîtrise d'ouvrage** : CAESE
- **Partenaires financiers** : EPFIF (50 %)
- **Autres partenaires** : Communes, État (DDT), Région, Département, Club d'entreprises G2Et, instances consulaires



### INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

- Réalisation de l'étude stratégique et nombre d'exercices de concertation inhérents à la démarche
- Nombre d'adaptations des documents d'urbanisme communaux prenant en compte les prescriptions issues de l'étude stratégique
- État des prescriptions issues de l'étude stratégique intégrées dans le futur SCOT valant PCAET



## Axe 1

## Susciter et amplifier le développement des richesses et des activités économiques locales

## 2. Ouverture de nouveaux espaces économiques communautaires



### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF

- Sans attendre la définition de la stratégie du développement et d'aménagement économique communautaire (cf. infra), ouverture de nouveaux espaces économiques à court et moyen terme en vue de répondre aux attentes latentes des entreprises du territoire ou des investisseurs potentiellement intéressés, compte tenu de la faiblesse actuelle des offres foncières immédiatement commercialisables. Plusieurs projets ou opportunités sont dès à présents, identifiés par la CAESE :
  - Extension de la ZAE d'Angerville de 11 ha : acquisition foncière CAESE en cours (promesse de vente) et perspective de revente contre viabilisation-réalisation des espaces économiques par un aménageur-commercialisateur privé en 2023 / 2024 via Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI).
  - Opportunité d'acquisition/revente sur site de la « carrière Léauté » en contiguïté du parc d'activités Sud Essor (Étampes) : superficie totale de 20 ha, dont 10 ha à vocation économique (PLU d'Étampes), et moyennant la réalisation de travaux de dépollution des sols, étape préalable à l'aménagement en espace économique



### PUBLIC-CIBLE

- Entreprises du territoire et futurs investisseurs économiques
- Communes



### COÛT DE L'ACTION

- Extension de la ZAE d'Angerville (2023) : projet de revente intégrant le prix d'acquisition foncière CAESE (385 000 €) + frais et études (385 000 €) + indemnités individuelle et collective
- Appel à manifestation d'intérêt auprès d'un opérateur privé pour l'acquisition foncière et la viabilisation-commercialisation du site de l'extension de la ZAE d'Angerville : coût neutre pour la CAESE (2023)
- Extension de la zone d'activité Sud-Essor sur la carrière dite "Léauté" (potentiellement via AMI)
- Extension : requalification économique à étudier au Sud d'Étampes en lien avec le projet d'accès à la N20 dans le sens Province / Paris depuis le quartier Saint-Martin

- Extension de la zone d'activité des Rochettes à Morigny-Champigny via la nouvelle pastille prévue au titre du projet de SDRIF-E en lien avec le projet plus lointain d'une nouvelle gare RER et ferroutage et d'un pôle multimodal pour renforcer la desserte et l'attractivité du site et de toute la zone économique Sud-Essor à cheval sur les commune d'Étampes, Morigny-Champigny, Brières-les-Scellés.
- Provision d'investissement CAESE pour réalisation du diagnostic de dépollution des sols du site de la carrière Léauté : recours à une AMO externe estimé à 30 000 € (2024)
- Provision d'investissement CAESE pour travaux de dépollution des sols du site de la carrière Léauté (2025) : recours à un prestataire externe non estimé (l'estimation sera détaillée en fonction des résultats du diagnostic)



### DISPOSITIFS DE PORTAGE, D'APPUI ET DE FINANCEMENT

- **Maîtrise d'ouvrage** : CAESE / promoteur privé
- **Partenaires financiers** : EPFIF
- **Autres partenaires** : Communes, aménageurs-commercialisateurs privés, instances consulaires, clubs d'entreprises G2E



### INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

- Nombre d'hectares acquis par la CAESE ou via un promoteur privé en vue de l'ouverture d'espaces économiques
- Nombre d'hectares viabilisés par la CAESE ou via un promoteur privé en vue de la commercialisation d'espaces économiques
- Nombre d'hectares nouvellement viabilisés et commercialisés

## Axe 1

# Susciter et amplifier le développement des richesses et des activités économiques locales

## 3. Optimisation et montée en gamme de l'offre foncière économique existante



### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF

- Il faut rappeler le contexte de rareté des disponibilités foncières économiques actuelles sur le territoire, des fortes demandes d'implantation-extension des entreprises ou encore des fortes limitations aux extensions urbaines futures : pression urbaine concurrente liée aux secteurs d'habitation, réduction significative au regard des objectifs prévus par la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, qui pose le principe que le rythme d'artificialisation devra être divisé par deux d'ici 2030 et le « zéro artificialisation nette » atteint d'ici 2050, et qui devra être intégré dans le futur SCOT valant PCAET et en accord avec le SDRIF-E.

- En conséquence, nécessité de travailler à l'optimisation-mutation des espaces économiques existants en veillant à l'accroissement des emprises bâties au sein des espaces économiques et en privilégiant des activités fortement pourvoyeuses d'emplois.

- Poursuite des actions de montée en gamme et de qualification des espaces publics (voirie, espaces verts, mobilier urbain) sur les espaces économiques existants : identification d'une programmation 2024-2028 sur des espaces économiques ciblés (ZAE Angerville, ZAE Méréville, etc.).

- Assistance de la CAESE aux communes pour affiner des prescriptions d'urbanisme en vue de promouvoir une évolution maîtrisée et qualitative au niveau des implantations économiques dans les ZAE existantes se traduisant par les actions suivantes :

- Assistance pour l'élaboration d'une OAP partagée (Orientation d'Aménagement et de Programmation) pour les communes d'Étampes, de Morigny-Champigny et de Brières-les-Scellés sur le parc d'activités Sud Essor (distinction/interdiction des implantations commerciales par rapport aux implantations industrielles ou artisanales, réglementation-harmonisation des prospectus et des règles d'alignement du bâti, augmentation des hauteurs de bâti autorisées, accroissement des emprises de bâti au sol par lot privatif, limitation des superficies de stationnement de surface et promotion de leur usage mutualisé, etc.)

- Assistance CAESE aux communes sur les autres sites économiques du territoire et selon les mêmes finalités en

vue de procéder à des modifications des PLU et/ou de règlements de zones



### PUBLIC-CIBLE

- Entreprises du territoire et futurs investisseurs économiques
- Communes



### COÛT DE L'ACTION

- Provision d'investissement de la CAESE pour des actions de requalification des espaces économiques existants de 1 million € (2024-2028) à raison de 3 opérations sur la période
- Recours à une AMO externe (urbaniste, économiste) pour la réalisation d'OAP partagée sur le site Sud Essor estimé à 40 000 € (2024)
- Recours à une AMO externe (urbaniste, économiste) pour la réalisation de préconisations urbanistiques et réglementaires sur les autres sites économiques du territoire estimé à 10 000 € (2026)



### DISPOSITIFS DE PORTAGE, D'APPUI ET DE FINANCEMENT

- **Maîtrise d'ouvrage** : CAESE
- **Partenaires financiers** : EPFIF
- **Partenaires techniques** : Communes, aménageurs-commercialisateurs privés, instances consulaires, clubs d'entreprises G2Et



### INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

- Dépenses d'investissements de la CAESE en € et superficie en m<sup>2</sup> de requalification des espaces économiques existants
- Réalisation de l'AMO OAP Sud Essor et nombre d'exercices de concertation inhérents à la démarche
- Réalisation de l'AMO « Autres sites économique » et nombre d'exercices de concertation inhérents à la démarche
- Nombre des OAP transcrites dans les PLU des communes concernées
- Nombre de modifications des PLU et/ou de règlements des zones d'activités permettant la retranscription des prescriptions issues de l'AMO Autres sites économiques



## Axe 1

## Susciter et amplifier le développement des richesses et des activités économiques locales

## 4. Développement de nouvelles offres pour faciliter le parcours résidentiel des entreprises



### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF

- Rappel que les différentes solutions d'hébergement et d'offres immobilières économiques à destination des TPE – PME de l'Étampois Sud-Essonne actuellement proposées par la CAESE (Rurapôle de Saclas, et 4 cellules d'hôtellerie d'entreprises Sud Essor) sont fortement sollicitées et ne permettent plus de répondre aux demandes actuelles : taux d'occupation à 100%, doublé d'une faible rotation des occupants qui ne trouvent pas toujours de solutions d'hébergement alternatives satisfaisantes, absence de réponses pour tout nouveau porteur de projets, etc.
- Renforcement et diversification des offres immobilières économiques en vue de faciliter le parcours résidentiel des entreprises et d'offrir, le cas échéant, un service d'accompagnement aux porteurs de projets. Le format de ces offres restera à définir selon les opportunités et les besoins (hôtellerie d'entreprises, incubateur/pépinières d'entreprises, village artisanal, tiers-lieux/espaces de coworking, etc.)
- Provision d'investissements CAESE 2024-2028 pour 4-5 projets pouvant notamment intégrer les deux opportunités foncières à ce jour repérées sur le site Sud Essor par la valorisation d'un terrain de 3700m<sup>2</sup> déjà acquis par la CAESE (portage en propre ou via un AMI)



### PUBLIC-CIBLE

- Très Petites Entreprises, Petites et Moyennes Entreprises, Indépendants
- Porteurs de projets économiques
- Communes concernées par les projets



### COÛT DE L'ACTION

- Provision d'investissements de la CAESE 2024-2028 pour 1 projet de 5 à 6 cellules de 300 m<sup>2</sup> au sol (emprise foncière totale de 3 000 m<sup>2</sup>) ou via AMI (coût nul)
- Estimation de l'investissement à hauteur de 2 300 000 € : impact nul sur le budget principal CAESE (budget annexe à l'équilibre (encaissement des loyers remboursant les annuités d'emprunts) ou AMI (coût nul))



### DISPOSITIFS DE PORTAGE, D'APPUI ET DE FINANCEMENT

- **Maîtrise d'ouvrage** : CAESE
- **Partenaires financiers** : 30 % de subventions
- **Autres partenaires** : Communes, instances consulaires, clubs d'entreprises G2Et



### INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

- Nombre et superficie en m<sup>2</sup> des espaces d'hébergement des entreprises ouverts
- Taux de remplissage des nouveaux espaces d'hébergement des entreprises
- Durée moyenne d'occupation des nouveaux espaces d'hébergement des entreprises



## Axe 1

# Susciter et amplifier le développement des richesses et des activités économiques locales

## 5. Renforcement de l'animation et de l'accompagnement au développement économique



### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF

- Rappel que la fonction de veille et d'animation économiques locales est à ce jour d'abord assurée par une ingénierie CAESE (2 ETP Service Développement économique ; 1 ETP Gestion locale des emplois et des compétences)
- Intervention de la CAESE actuelle notamment, en complémentarité avec les actions menées par les instances consulaires de l'Essonne (CCI 91, CMA 91) qui interviennent tout particulièrement sur l'aide à la transmission et à la création d'entreprises
- Développement de la relation avec les employeurs dans les projets de recrutement en ayant un regard particulier sur les métiers non couverts ou insuffisamment couverts par le marché local de l'emploi
- Accompagnement le développement de projets ayant un impact fort en matière de prévention et de lutte contre la pauvreté des jeunes à travers une démarche innovante associant les entreprises du territoire dans une dynamique de mécénat social avec le soutien méthodologique de l'Institut Break Poverty



### PUBLIC-CIBLE

- Entreprises du territoire et futurs investisseurs économiques
- Communes
- Associations
- Partenaires de l'emploi, centres de formation et d'apprentissage, écoles, universités



### COÛT DE L'ACTION

- Poursuite des moyens déjà alloués



### DISPOSITIFS DE PORTAGE, D'APPUI ET DE FINANCEMENT

- **Maîtrise d'ouvrage** : CAESE
- **Autres partenaires** : Communes, Région, instances consulaires, clubs d'entreprises G2Et, Institut Break Poverty



### INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

- Nombre d'entreprises ayant accompagné par le mécénat des projets à destination des publics cible.
- Nombre de personnes concernées par les actions menées.
- Levée de fond totale en faveur de la réduction des inégalités et fragilités sociales pour accéder à l'emploi.



## Axe 2

# Valoriser et animer le territoire par un renforcement des actions de promotion touristique, patrimoniale et culturelle

### COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Actions de développement économique : promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Programmation et fonctionnement des activités de spectacles proposées dans le cadre du Théâtre intercommunal d'Étampes et du centre culturel de Méréville

### CONTEXTE ET DESCRIPTIF GÉNÉRAL DU CHANTIER COMMUNAUTAIRE PRIORITAIRE

En 2014, le label « ville d'art et d'histoire » de la ville d'Étampes a été étendu à l'échelle de l'Étampois Sud-Essonne via sa transformation en « Pays d'art et d'histoire ». A ce titre, la CAESE s'engage actuellement dans la mise en place prochaine de son Centre d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine (CIAP) – étude de faisabilité du CIAP en cours - dans le cadre de la valorisation d'une friche commerciale localisée au centre-ville d'Étampes – square de la Libération -. Au-delà de l'installation du CIAP, le projet prévoit d'en faire un pôle patrimonial et muséal structurant intégrant un espace muséographique permettant d'organiser des expositions permanentes et temporaires à partir notamment des collections du musée intercommunal d'Étampes, un lieu de regroupement et de restauration des réserves dudit musée, ou encore une école d'art plastique.

Par ailleurs, la CAESE déploie une politique d'accueil touristique via l'office de tourisme communautaire et ses bureaux d'information d'Étampes et du Mérévillois, qui a amorcé des premières actions d'animations financées, pour partie, avec l'instauration de la taxe de séjour au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

A partir notamment de cette dynamique, l'Étampois Sud-Essonne a vocation à être d'abord une destination (d'une journée ou de court-séjour) mieux identifiée d'excursion verte et patrimoniale de proximité tant à destination des locaux que des franciliens : itinérance culturelle et touristique organisée d'une part, à partir de la Vallée de la Juine / RN20 (attirer les visiteurs provenant d'Île-de-France selon un flux Nord-Sud).

Au-delà de ces fréquentations de proximité, l'Étampois Sud-Essonne constitue déjà une étape de court-séjour pour les provinciaux/étrangers de passage (Europe du nord) qu'il s'avère nécessaire de conforter : valorisation du positionnement charnière entre deux destinations touristiques nationales/européennes « Val de Loire » et « Paris », espace d'interface entre les forêts de Rambouillet et de Fontainebleau, chemin de grande randonnée « St-Jacques-de-Compostelle », etc.

### ACTIONS PROPOSÉES

- 1** - Ouverture du pôle patrimonial et muséal communautaire au centre-ville d'Étampes
- 2** - Renforcement de la programmation et diffusion culturelle itinérante
- 3** - Montage et commercialisation de produits touristiques
- 4** - Restauration du patrimoine historique en partenariat avec la ville et la DRAC

## Axe 2

# Valoriser et animer le territoire par un renforcement des actions de promotion touristique, patrimoniale et culturelle

## 1. Ouverture du pôle muséal et patrimonial communautaire



### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF

- Rappel de l'acquisition de la friche commerciale « Buffalo Grill » square de la Libération en centre-ville d'Étampes par la CAESE en novembre 2021
- Élaboration d'une étude de programmation du futur pôle patrimonial et muséal dans le prolongement de l'étude en cours de faisabilité d'un Centre d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine au titre du label Pays d'art et d'histoire
- Réalisation des travaux d'aménagement, de scénographie et de muséographie en 2025 / 2027
- Animation et exploitation pour la CAESE du futur pôle patrimonial et muséal à partir de son ouverture programmée en 2027 - 2028

- Provision de dépenses de fonctionnement CAESE pour animation/exploitation du futur pôle patrimonial et muséal (dépenses courantes, programmation restauration des œuvres, animations diverses, etc.) estimée à 200 000 €/an (2026-2028)



### DISPOSITIFS DE PORTAGE, D'APPUI ET DE FINANCEMENT

- **Maîtrise d'ouvrage** : CAESE
- **Partenaires financiers** : DRAC, Région, CD91, Europe
- **Autres partenaires** : commune d'Étampes



### PUBLIC-CIBLE

- Populations résidant dans l'Étampois Sud-Essonnes
- Touristes et excursionnistes
- Publics scolaires
- Franciliens



### INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

- Réalisation de l'étude de programmation et nombre d'exercices de concertation inhérents à la démarche
- Ouverture du futur pôle patrimonial et muséal communautaire : oui/non
- Indicateurs de fréquentation annuels du futur pôle patrimonial et muséal : CIAP, espace muséographique, école d'art plastique
- Nombre d'œuvres du musée intercommunal exposées / restaurées / stockées / an
- Nombre d'expositions temporaires réalisées / an



### COÛT DE L'ACTION

- Provision d'investissement de la CAESE pour réalisation de l'étude de programmation en 2024 estimée à 150 000 € TTC ; première estimation d'un financement externe DRAC, Région, autres : hypothèse estimée à 40%
- Provision d'investissement de la CAESE pour travaux estimé à 3,5 millions € TTC pour 1500 m<sup>2</sup> (subvention de 40 %) (2024-2025)



## Axe 2

# Valoriser et animer le territoire par un renforcement des actions de promotion touristique, patrimoniale et culturelle

## 2. Renforcement de la programmation et diffusion culturelle itinérante



### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF

- Rappel d'un acquis communautaire reconnu et globalement apprécié en matière de programmation et de diffusion culturelles dans les communes de l'Étampois Sud-Essonne
- Renforcement et consolidation de la programmation en associant, le plus en amont possible, les communes afin de rechercher un équilibre optimal entre exigence culturelle et attentes des publics
- Acquisition, gestion et entretien par la CAESE d'une banque de matériels pour l'organisation des programmations et spectacles dans les communes (matériels, capacités de stockage et de transport) dans le prolongement des premières initiatives engagées : acquisition par la CAESE d'un véhicule en 2021



### PUBLIC-CIBLE

- Population résidant dans l'Étampois Sud-Essonne
- Touristes et excursionnistes
- Publics scolaires



### COÛT DE L'ACTION

- Provision de dépenses de fonctionnement de la CAESE pour une poursuite/renforcement de la programmation culturelle itinérante à raison de 60 000 €/an (2024-2028) pour revenir à un niveau de programmation avant-Covid
- Provision de dépenses d'investissement / de fonctionnement CAESE pour un renforcement de la banque de matériels à raison de 15 000 €/an (2024-2028)



### DISPOSITIFS DE PORTAGE, D'APPUI ET DE FINANCEMENT

- **Maîtrise d'ouvrage** : CAESE
- **Partenaires financiers** : DRAC, Région, CD 91
- **Autres partenaires** : communes, acteurs culturels locaux



### INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

- Nombre de programmations/spectacles itinérants diffusés sur le territoire / an
- Indicateurs de fréquentation des programmations/spectacles itinérants diffusés sur le territoire / an
- Nombre et montants d'acquisitions réalisés pour la banque de matériels / an
- Nombre de prêts de matériels aux communes / an

## Axe 2

# Valoriser et animer le territoire par un renforcement des actions de promotion touristique, patrimoniale et culturelle

## 3. Montage et commercialisation de produits touristiques



### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF

- Rappel que des premières démarches d'animation et de communication touristiques ont été amorcées via les offices de tourisme intercommunaux en 2018/2019 : conception de documents promotionnels, fédération des acteurs, hébergeurs et restaurateurs touristiques locaux, promotion de produits du terroir locaux, etc.
- Engagement de la démarche d'obtention de l'agrément « Commercialisation de produits touristiques » par l'office du tourisme de la CAESE
- Travail de conception de produits touristiques en partenariat avec les opérateurs locaux (hébergement + restauration + découverte de sites et d'itinéraires + prestations d'animations et de loisirs) puis référencement pour commercialisation des produits touristiques
- Actions d'accompagnement ciblées à destination des hébergeurs touristiques du type écogîtes ruraux : repérage et aides aux porteurs de projets d'ouverture de nouveaux hébergements, actions de formation et de conseils pour la qualification des offres et des démarches de labélisation du type « gîte de France » ou via Atout France
- Actions de renforcement du recouvrement de la taxe de séjour : repérage et démarche de régularisation des hébergeurs touristiques locaux non soumis à la taxe de séjour
- Mise en place de campagnes de communication physiques et digitales
- Conception de nouveaux produits touristiques et de leur commercialisation



### PUBLIC-CIBLE

- Touristes et excursionnistes
- Publics scolaires extérieurs au territoire



### COÛT DE L'ACTION

- Provision de dépenses de fonctionnement par la CAESE pour des actions de communication-animation à destination des opérateurs touristiques locaux en vue du montage de produits touristiques locaux, et/ou du développement d'hébergements touristiques et/ou de campagnes de communication digitales
- Perspective d'accroissement du taux de la taxe de séjour pour le financement des actions assurant le financement des actions de communication-animation (cf. supra)



### DISPOSITIFS DE PORTAGE, D'APPUI ET DE FINANCEMENT

- **Maîtrise d'ouvrage** : CAESE (office de tourisme communautaire)
- **Partenaires financiers** :
- **Autres partenaires** : opérateurs touristiques et culturels locaux



### INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

- Obtention de l'agrément « Commercialisation de produits touristiques » par l'office du tourisme CAESE : oui/ non
- Nombre de produits touristiques conçus et commercialisables / an
- Indicateurs de commercialisation des produits touristiques / an
- Nombre de campagnes de communication physiques et digitales réalisées / an
- Nombre d'ouverture d'hébergements touristiques labélisés / an
- Pourcentage d'accroissement du recouvrement de la taxe de séjour / an



## Axe 2

# Valoriser et animer le territoire par un renforcement des actions de promotion touristique, patrimoniale et culturelle

## 4. Restauration du patrimoine historique en partenariat avec la ville d'Étampes et la DRAC



### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF

- Le musée intercommunal par la restauration des charpentes permettant de donner une nouvelle destination culturelle au site
- L'Hôtel Diane de Poitiers (Bibliothèque intercommunale d'Étampes), avec la restauration des façades, toitures et huisseries
- La Chapelle de l'Hôtel-Dieu, avec l'aménagement d'un auditorium et/ou salle d'exposition
- Le Théâtre intercommunal avec l'aménagement de l'aile arrière et la restauration de la salle de spectacle



### DISPOSITIFS DE PORTAGE, D'APPUI ET DE FINANCEMENT

- **Maîtrise d'ouvrage** : CAESE
- **Partenaires financiers** : État (DRAC), Région IDF, CD 91
- **Partenaires techniques** : commune d'Étampes



### INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

- Réhabilitation effectives des bâtiments



### PUBLIC-CIBLE

- Population résidant dans l'Étampois Sud-Essonne
- Touristes et excursionnistes
- Publics scolaires



### COÛT DE L'ACTION

- Le musée intercommunal, estimée à 500 000 € TTC : première estimation d'un financement externe DRAC, Région, autres : hypothèse estimée à 60%
- L'Hôtel Diane de Poitiers : provision d'investissement CAESE pour travaux estimé à 1,8 million € TTC (subvention de 60 %) (2024-2025)
- La Chapelle de l'Hôtel-Dieu : provision d'investissement par la CAESE pour travaux estimée à 1,5 million € TTC (subvention de 60 %) (2024-2025)
- Le Théâtre intercommunal : provision d'investissement CAESE pour travaux estimée à 2 million € TTC (subvention de 60 %) (2025-2027)

## Axe 3

# Valoriser les producteurs du territoire pour promouvoir le terroir et assurer la souveraineté alimentaire

### COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Pas de compétences obligatoires communautaires car coopération intercommunale

### CONTEXTE ET DESCRIPTIF GÉNÉRAL DU CHANTIER COMMUNAUTAIRE PRIORITAIRE

La Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonnes, la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde (CCEJR) et la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix (CCDH) se sont engagées en 2019 dans une démarche en faveur de la transition écologique mais aussi agricole et alimentaire.

En partenariat avec la Chambre d'agriculture Île-de-France, les 3 intercommunalités ont décidé de réaliser un diagnostic agricole afin d'identifier des leviers d'actions mobilisables pour la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Les résultats de cette étude ont confirmé le potentiel des 3 territoires de se doter de ce type d'outil et la nécessité de préserver les richesses du territoire, de favoriser une agriculture plus durable, plus responsable, plus locale et de lutter contre la précarité alimentaire.

Aussi, les 3 agglomérations ont contractualisé des conventions avec les services de l'État pour obtenir le Label niveau 1 du PAT en 2021 et mis en place une convention tripartite :

- Convention opérationnelle (diagnostic agricole) et partenariale avec la Chambre d'Agriculture de la Région Île-de-France (CARDIF) de 19 mois. Signée le 27/09/2021

- Convention entre les 3 EPCI pour la répartition financière signée par la CAESE

- Coût estimé du projet : 80 000 € aide Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRIAAP) : 39 000 € - période 3 ans pour la phase de labellisation de niveau 1

- Avenant à la convention tripartite pour ajuster la répartition financière des 3 agglomérations au vu de l'évolution du projet (Conseil communautaire du 15 décembre 2022)

- Convention DRIAAP sur le volet amplification des projets – signature de la CAESE le 26/09/2022 (réalisation des films de promotion des producteurs du territoire, ateliers de cuisine, sensibilisation à l'alimentation à travers le théâtre)

### ACTIONS PROPOSÉES

**1** - Labellisation de niveau 2 du Projet alimentaire territorial du Sud-Essonnes -(PATSE)



## Axe 3

# Promouvoir les producteurs du territoire pour valoriser le terroir et assurer la souveraineté alimentaire

## 1. Labellisation de niveau 2 du Projet alimentaire territorial du Sud-Essonne - PATSE



### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF

Le travail des EPCI a permis, dans la première phase de labellisation, d'ancrer le projet dans le territoire en priorisant la notoriété des producteurs, leurs initiatives et projets auprès des particuliers et des collectivités, étape préalable et nécessaire au développement d'un système alimentaire territorial. Cela a également permis aux EPCI d'identifier les producteurs et initiatives existants sur leur territoire, préalables à la définition d'actions plus opérationnelles.

Le PATSE est le premier projet co-piloté et co-financé par les 3 EPCI du Sud-Essonne. Ces premières actions ont par ailleurs nécessité la définition d'une gouvernance en adéquation avec les besoins de chaque EPCI, offrant à chacun la possibilité de formaliser ses demandes et remarques sur le projet mais aussi d'instaurer une communication efficace.

La mise en place d'une gouvernance et le tissage d'un réseau d'acteurs pertinents qui puissent accompagner les démarches sont des prérequis essentiels pour un projet de plus grande envergure.

L'objectif majeur du label de niveau 2 est de mettre en place un système alimentaire territorial pour le Sud-Essonne, qui soit local, de saison, de qualité, articulé avec la légumerie de l'Essonne pour permettre de répondre à la restauration scolaire et péri-scolaire. Cette démarche sera animée à la faveur de la pérennisation du coordinateur du PAT.

Dans les faits, le LABEL 2 sera construit autour de 3 axes :

- un axe précarité alimentaire,
- un axe restauration collective,
- un axe gouvernance



### PUBLIC-CIBLE

- Citoyens
- Enfants dans le cadre de la restauration scolaire et périscolaire
- Agriculteurs et producteur locaux



### COÛT DE L'ACTION : 375 000 €

Coût à répartir entre les 3 EPCI de Sud-Essonne : 50% à la charge CAESE et des subventions à venir qui conditionnent la réalisation :

- Axe 1 : comprenant un diagnostic, une étude pré opérationnelle, la définition d'un modèle juridique, la formation des personnels...soit 160 000 € (50% CAESE hors subvention) sur la durée du projet et la formation des personnels et animation auprès des scolaires pour un montant annuel (50% CAESE et hors subvention) de 21 000 €
- Axe précarité alimentaire 12 000 € par an (50% pour la CAESE hors subvention)
- Axe gouvernance les montants sont déjà intégrés dans le fonctionnement dans le cadre du Label niveau 1



### DISPOSITIFS DE PORTAGE, D'APPUI ET DE FINANCEMENT

- **Maîtrise d'ouvrage** : CAESE, CCDH, CCEJR
- **Partenaires financiers** : Etat
- **Partenaires techniques** : Chambre d'agriculture d'Île-de-France, Département de l'Essonne à travers la légumerie



### INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

- Réalisation du diagnostic de la restauration scolaire
- Etude pré-opérationnelle (estimation des besoins de repas, fonctionnement, moyens techniques, financiers...)
- Identification du modèle juridique pour la mise en place d'une cuisine centrale de restauration
- Identification d'un foncier et son acquisition
- Articulation opérationnelle avec la légumerie départementale



## Axe 1

## Anticiper et maîtriser les urbanisations futures par une coordination intercommunale renforcée

**COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE**

- Aménagement de l'espace : Schéma de cohérence territoriale valant plan climat air énergie, soit un SCOT-AEC

**CONTEXTE ET DESCRIPTIF GÉNÉRAL DU CHANTIER COMMUNAUTAIRE PRIORITAIRE**

La plupart des communes de la CAESE sont couvertes par un document d'urbanisme communal (PLU ou Carte communale). Tout en préservant dans le futur l'élaboration et la mise en œuvre de ces documents (PLU, Carte communale) à l'échelle communale, il nous faut développer une vision plus cohérente et globale de l'aménagement de notre territoire communautaire afin de livrer une vision commune et partagée de l'évolution souhaitée et maîtrisée de notre territoire. En effet, la révision du Schéma de Développement de la Région Île-de-France et son volet environnement (SDRIF-E) rappellent les enjeux pour le territoire de se doter d'un SCOT-AEC.

L'élaboration d'un SCOT-AEC à l'échelle de l'Étamais Sud-Essonne doit permettre de relever collectivement les défis ci-après mentionnés :

- Préserver les continuités écologiques et paysagères à partir des vallées et de leurs affluents et des plateaux de Beauce et du Gâtinais et inscrire davantage l'Étamais Sud-Essonne dans l'arc vert sud-ouest francilien entre la forêt de Rambouillet et la forêt de Fontainebleau ;
- Promouvoir un développement urbain maîtrisé, de qualité et économe en termes de consommation foncière liée à l'urbanisation : renforcement du maillage urbain à partir du pôle pluri communal d'Étampes (Étampes, Morigny-Champigny, Brières-les-Scellés) et des pôles relais s'inscrivant dans la dorsale RN20-réseau ferré (tri pôle « Angerville / Le Mérévillois / Pussay » et Ormoy-la-Rivière / Saclas) sans omettre les transversales du territoire ; prise en compte des qualités urbaines et villageoises et transitions avec les espaces agricoles et

naturels avec une traduction locale des dispositions législatives et réglementaires inscrite dans le SDRIF-E auxquelles s'ajoutent les prescriptions du Parc Naturel du Gâtinais Français (PNGF) pour les communes membres ;

- Rechercher une corrélation accrue entre développement urbain, implantation des activités économiques et offres de mobilité à partir du pôle étampois pluri communal et des pôles intermédiaires ;

- Affirmer un maillage territorial des différents espaces économiques diversifiés (zones industrielles et tertiaires, zones artisanales, zones agricoles de proximité, itinérance touristique, etc.)

- Intégrer et traiter la problématique essentielle de la mobilité (notamment décarbonée) eu égard à la caractéristique étendue du territoire et aux offres peu développées en transport en commun.

- Intégrer l'enjeu de transition écologique de manière transversale à travers la réalisation du Plan climat air énergie climat intégré au SCOT

Il s'agira également à travers l'élaboration du SCOT-AEC de « donner une vision commune » pour peser et faire valoir les spécificités et priorités de l'Étamais Sud-Essonne auprès de l'institution régionale, aux très grandes intercommunalités franciliennes. Tenir un discours collectif pour nos priorités est essentiel pour être entendus aux échelles supra locales.

**ACTION PROPOSÉE**

**1** - Élaborer le SCOT valant PCAET du territoire Étampois Sud-Essonne



## Axe 1

## Anticiper et maîtriser les urbanisations futures par une coordination intercommunale renforcée

## 1. élaborer le SCOT valant PCAET du territoire Étampois Sud-Essonne



### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF

- Elaboration du SCOT valant PCAET de l'Étampois Sud-Essonne valorisant le projet de développement promu dans le Projet de territoire, les stratégies sectorielles en cours de définition : PCAET, PLH, schéma d'accueil des activités économiques. Intégration d'un Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL), etc.
- Le cahier des charges est en cours de rédaction. Il sera lancé à la consultation en début 2024 dans le prolongement de l'adoption du Projet de Territoire, de la délibération du périmètre et de la délibération des modalités de concertation. Réalisation envisagée sur 3 ans.
- Suivi, information et conseil aux communes durant l'élaboration du SCOT-PCAET réalisé à travers une prestation
- Information en direction des acteurs socio-économiques locaux et habitants réalisée à travers une prestation



### PUBLIC-CIBLE

- Élus communautaires et communaux



### COÛT DE L'ACTION

- AMO par un prestataire externe pour un montant de 250 000 € TTC (200 000 € pour le SCOT et 50 000 € supplémentaires pour le volet PCAET)
- Recrutement d'une personne en charge du SCOT-AEC en fonction de l'organisation interne de l'agglomération



### DISPOSITIFS DE PORTAGE, D'APPUI ET DE FINANCEMENT

- **Maîtrise d'ouvrage** : CAESE
- **Partenaires financiers** : État (CRTE), autres partenaires : les Personnes Publiques Associées obligatoirement dans l'élaboration d'un SCOT-AEC : mobilisation éventuelle du dispositif du type « contrat de projet » pour financement partielle de l'ingénierie



### INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

- Date de délibération du périmètre du SCOT-AEC
- Date de délibération des modalités de concertation du SCOT-AEC
- Date de réalisation des grands jalons qui structurent le SCOT-AEC
- Nombre de réunions de concertation réalisées avec les élus du territoire pour son élaboration

## Axe 2

# Accompagner les transitions écologiques par une valorisation raisonnée des ressources naturelles et patrimoniales

### COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Eau potable et assainissement
- Construction, fonctionnement et gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de la demande d'énergie
- Coordination de la transition énergétique du territoire dans le cadre de l'obligation pour les intercommunalités de la mise en place des plan climat air énergie de territoire

### CONTEXTE ET DESCRIPTIF GÉNÉRAL DU CHANTIER COMMUNAUTAIRE PRIORITAIRE

La qualité et la diversité patrimoniale de notre territoire constitue une de nos richesses essentielles : valeurs écologiques de l'écosystème des rivières et de leurs affluents, qualité agronomique des sols de la Beauce, etc. Ces patrimoines constituent des vecteurs essentiels de notre attractivité résidentielle et une condition nécessaire de notre compétitivité économique (agriculture et agroalimentaire).

Au regard des enjeux majeurs en matière de préservation de la biodiversité, d'anticipation et de gestion des effets à long terme du changement climatique, de pressions accrues sur les ressources (eaux et sols), il apparaît nécessaire d'optimiser nos grands services publics environnementaux :

- La bonne gestion des eaux, milieux aquatiques et la prévention des inondations constitue un levier essentiel. Notre situation de tête de bassin versant nous expose moins que les territoires aval au risque d'inondation mais nous avons un devoir de solidarité avec ces territoires. Pour mettre en œuvre sa compétence GEMA-PI, la CAESE vient de mettre en place une redevance pour répondre aux besoins en investissement et en fonctionnement portés par les syndicats de rivières auxquels nous avons subdélégué cette compétence. Nous devons également pleinement nous impliquer dans la gestion et décisions desdits syndicats;

- Notre prise de compétence depuis janvier 2020 en matière d'eau potable doit permettre, dans les années à venir, une montée en puissance de notre action - investissements sur nos réseaux de production et distribution mais également notre action à la source en matière de gestion durable des bassins d'alimentation de captage d'eau potable - avec la volonté d'aller progressivement vers un service en régie de gestion de l'eau potable sur le territoire. En matière d'assainissement collectif et individuel, nous devons également poursuivre nos efforts.
- En matière de déchets ménagers, le renforcement de la performance de la collecte, du tri et de la valorisation constitue nos objectifs majeurs. Nous poursuivrons, par ailleurs, l'objectif de mettre en place un service unifié de collecte et de tri à l'horizon des dix prochaines années pour donner une meilleure cohérence et lisibilité territoriale à cette compétence.
- En matière d'énergie, la coordination de la transition énergétique revient sur les territoires aux EPCI dès la réalisation de leur premier Plan climat air énergie de territoire. Aussi, il convient pour l'agglomération, en articulation avec les nombreux outils en place (Schéma départemental des énergies renouvelables du département de l'Essonne, Schéma du PNRGF en cours d'élaboration, Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie (SRCAE) qui doit faire l'objet d'une révision prochaine, SDRIF-E et les possibilités qui sont laissées au territoire de mettre en place des projets d'énergies renouvelables sur le territoire...), de promouvoir et d'accompagner le développement des énergies renouvelables.

### ACTIONS PROPOSÉES

- 1** - Monter en puissance et en autonomie pour la gestion de l'eau potable
- 2** - Poursuivre les efforts en faveur de l'amélioration de l'assainissement collectif et individuel
- 3** - Renforcer la performance de collecte et tri des déchets ménagers et envisager un service unifié à terme
- 4** - Promotion et sensibilisation au développement des énergies renouvelables



## Axe 2

## Accompagner les transitions écologiques par une valorisation raisonnée des ressources naturelles et patrimoniales

## 1. Monter en puissance et en autonomie pour la gestion de l'eau potable

**OBJECTIFS ET DESCRIPTIF**

- Pour donner suite à la prise de compétence eau potable par la CAESE en 2020, enjeu global de monter en puissance du service tout particulièrement en ce qui concerne les enjeux de mise en conformité sanitaire du traitement de l'eau (pollutions diffuses aux nitrates et pesticides)

- **Les investissements prévus sur l'eau potable** concernent des opérations de sécurisation de l'alimentation en eau (interconnexion Ormoy-la-Rivière et Étampes pour un coût de 1 000 000 €, nouvelle ressource en eau sur Angerville pour un coût de 375 000 €) de sécurisation sanitaire sur le Mérévillois (interconnexion et mélange des eaux pour 2 750 000 €) et Pussay pour la mise en œuvre du traitement par Osmose Inverse Basse Pression (OIBP) (coût de 445 000 €), ainsi que des opérations d'amélioration patrimoniale tels que des réhabilitations de réservoirs. L'ensemble de ces opérations représente une enveloppe de 6 557 000 € (cf. Tableau de présentation ROB 2022).

- Réalisation par la mise à niveau d'un Schéma directeur en Eau potable (SDAEP) sur la CAESE

- Réalisation de Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) : à intégrer avant 2026

- Renouvellement de canalisations : objectifs de rendement, km de rénovation/an – Etude de gouvernance -> choix 0,6% / an

- Renouvellement et performance des châteaux d'eau -> objectif d'amélioration patrimoniale

- Plan Particulier d'Intervention (PPI) usines, réservoirs, traitement des résidus médicamenteux, etc.

- Délimitation des Aires d'Alimentation de Captages (AAC) sur le territoire (suivi de 17 captages) sur la CAESE

- Objectif de mise en régie publique de l'eau potable à l'horizon 2030. Depuis 2023, le renouvellement des contrats de concession en eau potable de 21 communes pour la compétence eau de la CAESE, permet d'anticiper et de préparer la mise en régie du service à partir de juillet 2030.

- Délimitation des AAC et mise en œuvre de plans d'actions. (Coût global de 750 000 € et aides financières de 600 000 €) Dans le cadre de la contribution à la gestion et à la préservation de la ressource en eau, le décret 2020 – 1762 du 30/12/2020 prévoit que l'EPCI compétent en eau potable mette en œuvre dans le cadre de la délimitation des AAC les plans d'actions sur les

mesures d'accompagnement et de protection de la ressource en eau. LA CAESE va engager à partir du 2<sup>e</sup> semestre 2024 ces actions au travers d'un contrat d'animation (Contrat aidé jusqu'à 80 % par l'AESN pour un ETP). L'étude en cours sur les AAC comprend plusieurs phases qui sont la délimitation des AAC, le diagnostic des pressions agricoles et non agricoles, la définition des actions à mettre en œuvre et l'animation du plan d'action. Cela passera par les actions suivantes :

- Diagnostic des pressions agricoles et non agricoles sur les Aires d'Alimentation de Captage (AAC),
- Elaboration d'un plan d'action concerté avec les acteurs présents sur les AAC sensibles et prioritaires
- Recrutement d'un agent catégorie A (50 000 €/an) financé à 80% par AESN pour animer la démarche.
- Appui à la conversion à l'agriculture biologique,
- Développement d'une agriculture à bas niveau d'intrant, ...

**PUBLIC-CIBLE**

- Communes
- Habitants
- Agriculteurs et autres acteurs économiques

**COÛT DE L'ACTION**

- Investissement eau potable : 6, 65 millions € en budget annexe
- Gestion des actions sur les aires d'alimentation de captage : recrutement d'un animateur soit 1 ETP catégorie A à 50 000 €/an (aide dans le cadre d'un contrat d'animation AESN à 80 %).

**DISPOSITIFS DE PORTAGE, D'APPUI ET DE FINANCEMENT**

- **Maîtrise d'ouvrage** : CAESE
- **Partenaires financiers** : AESN, CD 91, Budgets annexes équilibrés par les recettes de vente d'eau auprès des usagers.
- Animateur Alimentation des Aires de Captage (AAC) financé à 80% par l'AESN soit 40 000 €/an
- **Autres partenaires** : Chambre d'Agriculture, SIARJA...

**INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT**

- Etat d'avancement mise en œuvre régie
- Etat de réalisation investissements programmés
- Mise en œuvre des plans d'action

## Axe 2

## Accompagner les transitions écologiques par une valorisation raisonnée des ressources naturelles et patrimoniales

## 2. Poursuivre les efforts en faveur de l'amélioration de l'assainissement collectif et individuel

**OBJECTIFS ET DESCRIPTIF**

- Les investissements prévus sur l'assainissement collectif concernent des opérations de mise en conformité environnementale (réhabilitation et construction de nouvelles STEP) ainsi que des opérations d'amélioration patrimoniale telles que des opérations de mise en conformité des équipements des postes de relèvement. L'ensemble des opérations représente une enveloppe de 1,8 million €. (Cf. Tableau de présentation ROB 2022)
- Mise à niveau et réalisation de S-A - Schémas Directeurs Assainissement
- Amélioration de la conformité des STEP : diminution des rejets au milieu naturel,
- Diagnostics et évaluation de travaux de réhabilitation de réseaux d'assainissement identifiés ou à identifier afin d'assurer la diminution des eaux claires parasites (E P) ;
- Gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU)
- Poursuite de la politique en cours par la prise en charge des accessoires de voirie par les communes et prise en charge des réseaux et déshuileurs par la CAESE. GPU : politique d'investissement à poursuivre
- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : 3 500 des 5 500 installations d'assainissement autonome de l'Essonne sont situées sur le territoire de la CAESE. Les installations sont soumises au contrôle décennal et à l'occasion de chaque vente immobilière il existe une obligation de contrôle et le cas échéant de travaux pour réhabilitation. Le service du SPANC assure ces prestations en régie directe depuis 2018. Une délibération en ce sens a été votée en Conseil communautaire instaurant des pénalités ciblées sur les habitations post-mutation.

**PUBLIC-CIBLE**

- Communes
- Habitants - Usagers de l'eau
- Propriétaires immobiliers

**COÛT DE L'ACTION**

- Investissement en assainissement collectif : 1,8 million € sur 2023 en budget annexe
- Subvention AESN / CD 91 : 390 000 €

**DISPOSITIFS DE PORTAGE, D'APPUI ET DE FINANCEMENT**

- **Maîtrise d'ouvrage** : CAESE
- **Partenaires financiers** : AESN, CD 91, Budgets annexes équilibrés par les recettes des redevances assainissement auprès des usagers
- **Autres partenaires** : ATD fournie par le CD91, Police de l'eau, AESN

**INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT**

- Etat de réalisation investissements programmés
- Respect et conformité des rejets
- Nombre de conformités à la suite d'une vente ANC
- Nombre de diagnostics réalisés en campagne annuelle,



## Axe 2

## Accompagner les transitions écologiques par une valorisation raisonnée des ressources naturelles et patrimoniales

### 3. Renforcer la performance de collecte et tri des déchets ménagers et envisager un service unifié à terme



#### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF

- Au regard des 5 portages syndicaux existants à ce jour sur le territoire, réflexion sur l'opportunité de la mise en place progressive d'un service unique de la collecte des déchets ménagers et amélioration de la performance environnementale du service : travail d'anticipation et préparatoire à la mise en place d'un périmètre CAESE unique de collecte des ordures ménagères
- Actions de sensibilisation et de prévention en faveur du tri et de la réduction de la production de déchets (recycleries, ambassadeurs du tri, incitation au compostage individuel).
- Profiter du renouvellement des marchés de collecte pour diminuer le nombre de collectes et apporter des réponses au tri des biodéchets... à la réduction des déchets et à l'amélioration du tri.
- Mettre en place et décliner la stratégie déchet



#### PUBLIC-CIBLE

- Syndicats des ordures ménagères
- Ménages



#### COÛT DE L'ACTION

- Premières études relatives à la mise en place d'un service unifié de collecte des ordures ménagères sur le territoire CAESE
- Coût de la déchèterie d'Étampes inclus dans la cotisation au SIREDOM
- Evolution du coût entre collecte des biodéchets et optimisation de la collecte : Investissements : 18 000 € en 2023 ; 149 000 € (en 2024 - 2028) et 90 000 € en fonctionnement
- Recettes à mobiliser à travers le Fonds vert pour l'investissement du matériel bio déchets et pour l'ADEME sur ETP maître composteur
- L'objectif est de contenir le coût du service à la population



#### DISPOSITIFS DE PORTAGE, D'APPUI ET DE FINANCEMENT

- **Maîtrise d'ouvrage** : CAESE
- **Partenaires financiers** : ADEME
- **Partenaires techniques** : syndicats de collecte des ordures ménagères, étampes



#### INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

- Notification des nouveaux marchés
- Evolution des collectes
- Evolution des coûts pour les habitants d'étampes

## Axe 2

## Accompagner les transitions écologiques par une valorisation raisonnée des ressources naturelles et patrimoniales

## 4. Promotion et sensibilisation au développement des énergies renouvelables

**OBJECTIFS ET DESCRIPTIF**

A ce jour la consommation d'énergie du territoire est de 913 Gwh (hors données non divulguables)

Les émissions de GES sont de 205 Kilos tonnes de CO2 (KTC02) (hors données non divulguables)

Le transport sur la CA Étampois Sud-Essonne génère 73 KTC02 dont les déplacements personnels et domicile/travail en passager individuel génère 47 KTC02.

Entre 2005 et 2018, la consommation d'énergie du territoire a réduit de 5,5% (inférieure aux baisses de consommations régionales qui sont approximativement de 13% sur cette même période). Un effort est donc nécessaire pour le territoire qui cumule des inégalités par rapport à l'Île-de-France rendant plus difficile le passage à l'acte (mobilité en voiture plus importante, parc de logements anciens, population à revenus plus faibles)

La production d'énergie renouvelable du territoire s'élève à 84 000 Mwh soit 9% de la consommation d'énergie du territoire

Objectifs nationaux : 32% d'EnR&R dans la consommation en 2030  
A noter que sur l'Île-de-France, la production de biogaz par méthanisation et d'électricité par éolien produit au sein de la CAESE, correspond à 50% de la production francilienne chacun.

Focus sur le développement de la production d'énergie renouvelable et de récupération pour la CAESE

Pour proposer une réelle dynamique cohérente et pouvoir massifier l'action visant à répondre à l'urgence et accompagner les collectivités et les associations, la CAESE s'appuiera sur les diagnostics et outils existants qui identifient les potentiels de développement des énergies renouvelables sur le territoire à l'horizon 2030 et 2050.

**Les productions existantes sur le territoire**

- Injection de biométhane à Ormoy-la-Rivière et Angerville
- Méthanisation par cogénération à ReFood (ex Bionnerval)
- 100% de la production d'éolien de l'Essonne sur le territoire de la CA Étampois Sud-Essonne

**A ce jour, les potentiels qui émergent sont :**

- Le photovoltaïque en toiture et hangar agricole,
- Eolien, bien que cela ne soit pas une priorité pour le territoire étant donné le retour d'expérience des projets déjà existants sur le territoire et les récents avis défavorables des populations consultées,

- Des projets en géothermie dits de « surface/peu profond » pour des petits ensembles pour lesquels une réflexion en amont des travaux doit être systématisée,
- Des projets de méthanisation agricole ,
- La capacité à remobiliser la ressource bois sur le territoire,
- Production d'énergie par STEP

**Les objectifs liés à ce contexte sont :**

- Définir l'ambition de l'agglomération en cohérence avec les élus du territoire assortis de scénarios à différentes temporalités,
- Définir les outils d'accompagnement et de promotion des énergies renouvelables du territoire,
- Assurer la qualité paysagère et l'acceptation locale de tout projet émergent sur le territoire
- Intégrer la réflexion des projets ENR et R dans chaque opération intercommunautaire
- Accompagner des projets participatifs et citoyens

**PUBLIC-CIBLE**

- Particulier
- Commune
- Entreprises

**COÛT DE L'ACTION**

- Intégré à la réalisation du SCOT Air Energie Climat dans le cadre des études préalables et du diagnostic du Plan climat

**DISPOSITIFS DE PORTAGE, D'APPUI ET DE FINANCEMENT**

- **Maîtrise d'ouvrage** : CAESE et communes
- **Partenaires financiers** : CD91/Banque des territoires
- **Partenaires techniques** : syndicats d'énergie / CD91

**INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT**

- Réalisation d'un schéma de promotion et de développement des énergies renouvelables du territoire
- Scénarios fixés et déclinés en accord avec les communes dans le cadre des objectifs nationaux à savoir : atteindre 33% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique d'ici 2030 et la neutralité carbone en 2050
- Prise en compte de la loi APER du 10 mars 2023 visant à identifier les zones d'accélération de potentiel des énergies renouvelables sur les territoires en accord avec les élus et les citoyens du territoire.

## Axe 3

## Faciliter et accompagner les politiques communales de proximité

**COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE**

- Pas de compétence communautaire car démarches de mutualisations. Pour autant, cela répond à la fonction d'un établissement public de coopération intercommunale qui est un outil au service des communes en mettant en place déjà des services communs sur les Nouvelles Technologies de l'information et de la communication (NTIC), juridique, marchés, le service d'instruction du Droit des sols... Aussi l'agglomération saisira les opportunités sur la base des volontés des communes (police rurale, secrétaires de mairie). La possibilité également de réfléchir à la mise en place de groupements de commandes (bail voierie, imprimantes, balayage mécanique de la voirie...)

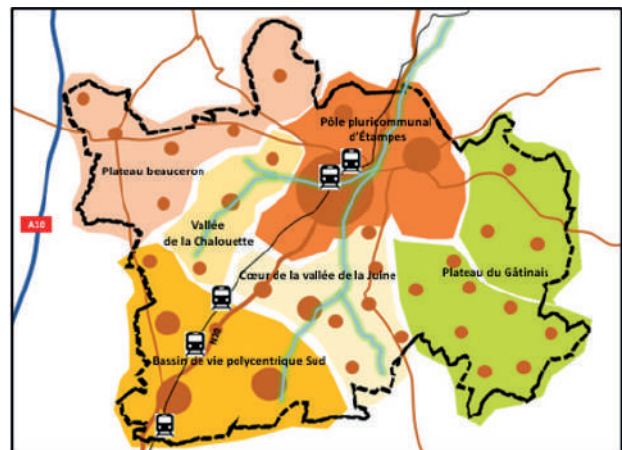
**CONTEXTE ET DESCRIPTIF GÉNÉRAL DU CHANTIER COMMUNAUTAIRE PRIORITAIRE**

Dans le cadre de la stratégie du Projet de territoire, les grands principes suivants ont été définis :

- conforter le rôle de développeur et d'aménageur de la CAESE en se recentrant prioritairement sur ses « compétences régaliennes » ;
- un recentrage de l'action de la CAESE en matière de services/équipements structurants à la population et le renforcement de l'attractivité du pôle pluri communal Brières-les-Scellés/Étampes/Champigny-Morigny dans l'espace sud francilien et le grand plateau beauceron ;
- le maintien de la gestion des services de proximité au niveau des communes et la meilleure prise en compte les logiques de proximité infra communautaires à partir du pôle pluri communal, du bassin polycentrique sud (Angerville, Le Mérévillois, Pussay), du cœur de la vallée de la Juine (Saclas), de la vallée de la Chalouette et des plateaux beauceron et gâtinais.

Dans cette logique de renforcement de la performance et l'efficience des services de proximité des communes, la CAESE fait le choix de soutenir et d'accompagner les initiatives communales et intercommunales (mais pas communautaires) de proximité. Plusieurs outils seront mis à disposition des communes afin de faciliter ces démarches locales :

- le développement de mutualisations à l'échelle de la CAESE pour les communes qui le souhaitent. C'est une démarche déjà entreprise depuis plusieurs années concernant les marchés publics et les affaires juridiques ou encore les NTIC. La mise en place d'un service d'autorisation du Droit des Sols conforte cette offre et il s'agit, le cas échéant, d'envisager d'autres mutualisations à cette échelle ;
- l'incitation et accompagnement par la CAESE des communes dans leurs démarches de mutualisations à des échelles de proximité (bassins de proximité), notamment à l'occasion de leurs politiques d'investissements (équipements scolaires, périscolaires et extrascolaires, équipements culturels et sportifs de proximité, etc.)

**Cartographie indicative des bassins de proximité réalisée dans le cadre du diagnostic du Projet de territoire****ACTIONS PROPOSÉES**

- 1** - Conforter le service mutualisé d'autorisation du droit des sols
- 2** - Engager des réflexions sur de nouvelles thématiques de mutualisations à l'échelle CAESE



## Axe 3

# Faciliter et accompagner les politiques communales de proximité

## 1. Mettre en œuvre le service mutualisé d'autorisation du droit des sols



### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF

- Jusqu'au début d'année 2022, la commune d'Étampes assurait pour de nombreuses communes du territoire un service mutualisé d'autorisation du droit des sols (ADS). Pour donner suite à la volonté d'Étampes d'arrêter ces prestations, la CAESE vient de créer un service ADS.

- 21 communes de la CAESE avaient manifesté leur volonté d'intégrer ce service commun porté par la CAESE

- Chaque Maire conserve la délivrance de l'autorisation d'urbanisme à la suite de l'instruction réalisée par le service mutualisé de la CAESE



### DISPOSITIFS DE PORTAGE, D'APPUI ET DE FINANCEMENT

- **Maîtrise d'ouvrage** : CAESE

- **Partenaires financiers** : communes au titre de la refacturation aux communes des prestations du service ADS

- **Autres partenaires** : DDT91

### INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT



- Nombre de communes adhérentes au service mutualisé

- Nombre d'autorisations du droit des sols délivrées par type d'autorisation



### PUBLIC-CIBLE

- Tous les pétitionnaires d'une demande d'autorisation d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager)



### COÛT DE L'ACTION

- Création de deux postes d'agents instructeurs ADS dès juin 2022 et autres coûts de fonctionnement du service ADS : 90 000 €/an. Refacturation du service aux communes à partir de la grille tarifaire de 5,70 €/habitant par déduction des attributions de compensation

- Acquisition d'un logiciel informatique du service ADS : investissement de 10 000 € (2023)



## Axe 3

## Faciliter et accompagner les politiques communales de proximité

## 2. Engager des réflexions sur de nouvelles thématiques de mutualisations à l'échelle de la CAESE



### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF

- Les services de la CAESE assurent un certain nombre de prestations de services (informations-conseils aux communes sur des aspects juridiques ou financiers, expertises techniques bâtiments ou autre). La CAESE poursuivra ce type de prestations ponctuelle et légère, non formalisé dans le cadre de mutualisations stricto sensu
- Réflexion-action sur la mise en place de mutualisations sur les aspects Ressources Humaines des communes
- Réflexion-action sur la mise en place de mutualisations CAESE-communes sur les aspects d'assistance aux appels à projets-appels à manifestations d'intérêt des partenaires (UE, État, Région IDF, CD 91, autres partenaires) -recherches de financements-montage de dossiers de candidature
- Réflexion-actions sur la mise en place de mutualisations en termes de création d'une police rurale sur le territoire CAESE. Une réflexion avait été engagée il y a quelques années mais sans donner lieu à sa mise en place
- L'ensemble de ces démarches de réflexions pourrait être porté dans le cadre d'une réactivation de démarches régulières de rencontres de travail entre les services de la CAESE et les Directeurs généraux-Secrétaires de Mairie



### PUBLIC-CIBLE

- Communes de la CAESE



### COÛT DE L'ACTION : 100 00 € SUR 2024-2028

- Réflexions-actions en 2024 sur les thématiques de mutualisation pilotées et réalisées en interne CAESE par le DGS : objectif de définition de 3 nouvelles thématiques de mutualisation à l'échelle de la CAESE
- Exemple 1 : 1<sup>ère</sup> estimation de mutualisation d'une personne à temps plein pour le travail de la mise en place d'un service commun de secrétaires de mairie : 20 000 €/an à compter de 2024.
- Exemple 2 : création d'une police rurale
- Exemple 3 : ingénierie de projets



### DISPOSITIFS DE PORTAGE, D'APPUI ET DE FINANCEMENT

- **Maîtrise d'ouvrage** : CAESE
- **Partenaires financiers** : communes
- **Autres partenaires** : Gendarmerie pour la police rurale



### INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

- Nombre de réunions/an de rencontres de travail entre services de la CAESE et services des communes / taux de participation des communes
- Nombre de nouveaux thèmes de mutualisations effectives CAESE-communes / an





## Hôtel Communautaire

76 rue Saint-Jacques  
91150 - ÉTAMPES

01 64 59 26 72

[contact@caese.fr](mailto:contact@caese.fr)

[www.caese.fr](http://www.caese.fr)

